



CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

Et des usagers du lac de Cazaux/Sanguinet/Biscarrosse
(association loi du 1^{er} juillet 1901)

www.cazaux-plaisance.org

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE DE CAZAUX PLAISANCE DES 21 JUILLET ET 25 Août 2012

-----O-----

CAZAUX-PLAISANCE : association inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modification parue au J.O. du 23 AVRIL 2005, modifiée le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

Rappel suite au C.A. du 24 mai : décision de faire 2 A.G. , une A.G. Ordinaire en juillet , et l'A.G. Statutaire Annuelle en août, afin d'avoir un contact avec ceux en vacances ces mois-là et de faire une communication sur les dossiers en cours (les convocations aux A.G sont inversées une année sur deux).

L'Association Cazaux-Plaisance s'est réuni Le samedi 21 juillet 2012 à 17h15 et le 25 août 2012 à 17h30 au port de la Halte Nautique de Cazaux , juste après l'A.G.Extraordinaire convoquée pour des modifications aux Statuts.

L'A.G.Statutaire annuelle s'est déroulée sur le parking de la Halte-Nautique sous un barnum mis à disposition par le Maire : les remerciements à Monsieur le Maire (excusé) Remerciements aussi aux ETS Michel Catal de La Teste pour le prêt de la sonorisation.

Nous avons appris le décès de notre camarade du CVCL Robert Drier le w.e. de la régates des 18h00 : pensées émues à la famille et au club.

Rappel suite au C.A. du 24 mai : décision de faire 2 A.G. , une A.G. Ordinaire en juillet , et l'A.G. Statutaire Annuelle en août, afin d'avoir un contact avec ceux en vacances ces mois-là et de faire une communication sur les dossiers en cours.

Pour une meilleure concertation avec nos membres, il a été décidé de faire en alternance une A.G.Ordinaire et une A.G.Statutaire.

Les convocations ont été envoyées sur le bulletin Halte-Info de juin 2012 et un rappel par courriel le 12 juillet , et par courrier pour ceux n'ayant pas communiqué leur adresse internet .

Communication :

- **Tarifs 2013 de la halte :** prévision d'augmentation (les dossiers devront être renouvelés par les intéressés eux-mêmes pour mi-octobre : pas de relance de la Capitainerie !)
- - Il est demandé de recevoir le badge pour le parking voiture avec la facture acquittée (et non plus en allant le chercher à la Capitainerie (rappel : heures d'ouvertures non satisfaisantes).

Projet de modifications des statuts (expliqués lors des 2 A.G.) : voté à l'unanimité

L'association n'est pas chargée de faire respecter la réglementation, mais se doit de communiquer les différentes règles concernant le port, et de rajouter la réglementation de la circulation sur le lac ; de ce fait l'association demande à être officiellement convoquée aux réunions, et d'être interlocuteur, et devant pouvoir proposer des modifications ou ajustements, tant auprès de la Mairie, que de la Base aérienne, et de la DDTM33 (ex Affaires Maritimes, qui depuis, la réorganisation, gère aussi les plans d'eaux intérieures sur la circulation), et de devenir membre du comité de Gestion du port CLUPP (et pas seulement de la commission consultative), et de la commission de gestion NATURA2000 LAC **FR7200714**.

- Dans les membres du C.A. il est proposé qu'un des membres du bureau du club associatif ski-nautique soit membre CONSULTATIF du C.A. de Cazaux-Plaisance
-
- **candidature pour le C.A. :** Il est fait appel à candidature pour le C.A. en cooptation jusqu'à l'AGS de 2013 suite à des départs.
- **Question habituelle : est-ce un port** ou une **halte-nautique** (de part son fonctionnement, et attributions de places annuelles, et la réglementation du code des ports, et indiqué sur les communications municipales = c'est un port) : l'importance pour notre association est d'être membre à part entière de la Commission de Gestion, et non d'être uniquement à la Commission Consultative
-
- Les parkings voitures : en haut du port seront durcis le long de la route
- -- les portillons doivent être renforcés, et rehaussés, avec système de code d'accès (travaux faits sans concertation)
- Réfection des quais du chenal d'accès au port : palplanches rouillées, trouées ; les planches en bois à refixer ou à changer.
- Remplacement des boulons en fer par du métal inox, ou galvanisé au moins.
- Mettre une affiche sur l'utilisation du bac réceptacle des w.c. chimiques
- Rajouter un réceptacle et robinet d'eau pour une utilisation normale au quai
- Réfection des planches en bois sur les traques (travaux en cours pour certaines)

Taxe de navigation : actuellement , la navigation est gratuite de part le décret de 1976 sur la partie girondine du lac, et payante dans les Landes : nous demandons une révision de cette taxe pour ceux ayant un anneau au port de Cazaux (dénommée Halte-Nautique)
(ceux de la Base aérienne ayant obtenu le montant d'une taxe d'un montant de 10€ pour tous les membres du CSA Plaisance)

Guide de navigation sur le lac : actuellement les 3 villes font chacune un guide séparé uniquement concernant leur territoire communal ;
Cazaux-Plaisance propose qu'un seul document rassemblant les différentes règlementations soit édité pour les 3 villes : La Teste de Buch/Sanguinet /Biscarrose.

Aire de Carénage : il est demandé de réaliser une aire de carénage, comme l'exige la loi de l'environnement .

Le Parking Traque « F » :

Demande un parking à coté de la traque F

Les portillons ...

Réalisation fragile demandons un renforcement.(exécution sans concertation)

WC

Demande de w.c. pour handicapés.

Demande installation d'une douche.

Travaux réalisés

- Eclairage, et installation de bornes électriques : 4 par pontons.
- Le faucardage : réalisé chaque mois depuis cette année.
- Fiabilité des caméras vidéos ? la nuit ?

La qualité de l'eau du port ? acidité ? demande d'analyses au SIBA et à la COBAS (l'eau des 4 villes est pompée à 50% dans l'eau du lac)

Les Toilettes : la propreté actuelle laissant à désirer... nettoyage demandé 2 fois par jour (avec des produits désinfectant !)

fermetures trop importantes en hiver et au printemps - pas de toilettes pour handicapés (obligatoires pourtant) – et de plus ces toilettes servent pour ceux allant à la plage et touristes, et clients du bar/restaurant...

Pas de douche non plus !

Projet : remorque pour la mise à l'eau et entretien des bateaux des membres : est il envisagé d'acheter une remorque d'occasion (pour quels types de bateaux, voiliers, quels poids ?)

Ou de prendre contact avec le CVCL pour étudier une convention d'utilisation de leurs bers et remorques (limités à quelques jours pour l'utilisation, en laissant la priorité au CVCL)

- **Aire de carénage aux normes** (pré vues obligatoirement pour 2015 d'après les textes en vigueur)

- **Conseils pratiques :**

- **Sécurité** : mettre une ligne de vie lors de baignades depuis le bateau
- Avoir une échelle accessible installée, si navigation seul à bord !
- préconisation aussi au port de permettre à quelqu'un de pouvoir remonter (mettre un petit fanion pour indiquer l'accès, voir l'affiche de sécurité émise par la SNSM et DDTM)
- **Protection moteur** : mettre une anode au magnésium (remplacer celles en galva inutiles sur un plan d'eau douce, uniquement valable en mer)
- Rajouter une anode dite »de port » au bateau relié aux paries métalliques moteur, hélice, mat...

ASSURANCE CLUB : l'association a pris une assurance auprès de la GMF pour couvrir les risques encourues lors de nos réunions, et pour assurer le prêt des barnums de la ville

CONSEILS TECHNIQUES : Nouvelle réglementation d'équipement de sécurité des navires en eaux intérieures : cette réglementation parue le 11 avril 2012, en vigueur à compter du 1° juillet 2012

visible sur le site de Cazaux-Plaisance

<http://cazaux-plaisance.org/>

et sur le site gouvernemental

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plaisance-et-loisirs-nautiques,1527-.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Reglementation-fluviale-.html>

(y compris les bateaux immatriculés en mer) doivent être équipés d'un matériel de sécurité obligatoire en eaux intérieures (les modifications tenant compte aussi de la Division 240 sécurité en mer)

Nous vous préconisons d'avoir des fusées à mains afin d'être vu , et d'attirer l'attention (en cas de panne : car sur le lac il n'y a pas d'organisme d'assistance (uniquement de secours par les pompiers, urgence aux personnes en détresse uniquement).

Avoir toujours un tel portable, pour demander des secours , ou de l'assistance ...

L'UNAN-France et l'UNAN33 précisément ont porté ce projet de modification de sécurité au

CSNP <http://www.csnpn.equipement.gouv.fr>

- Organisme de concertation et d'impulsion, le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques :  donne son avis sur toutes les questions concernant la navigation de plaisance et les loisirs nautiques qui lui sont soumises par le gouvernement

- émet des propositions et recommandations qui sont transmises aux ministres concernés,
- peut être sollicité sur tous les sujets relevant de sa compétence par toute personne.
-
- www.unan.fr et www.unan33.fr
- **La DAFN** : (taxe sur les bateaux reversées au Conservatoire du Littoral) elle est due uniquement pour les bateaux >7M et <22cv inscrits en maritime (pas de taxe pour ceux inscrits en eaux intérieures) (**info : si vous changez votre moteur, la taxe n'est prise en compte qu'à ceux inscrits au 1° janvier (pas en cours d'année)...(par contre pour la taxe de navigation sur le lac, fonction de la puissance, elle est due dès l'acquisition).**
- **rappel arrêté municipal du 01 mars 2011 navigation sur lac, partie Gironde**
- **1°5- Une zone écologique** : interdite d'accès aux bateaux ne pouvant accueillir que les embarcations de type canots à rame ou pédalos, celles-ci est balisée par des bouées sphériques de couleur jaunes de 0,60 m de diamètre espacées de 75 mètres perpendiculairement à la rive et de 100 mètres parallèlement à cette dernière.
- Elle se situe au sud de la zone de ski nautique associatif, de la rive jusqu'à la bande des 300 mètres et sur une longueur de 200 mètres
- **L'arrêté Ministériel du 1° avril 1976 est paru au J.O. du 27 avril 1976 PAGES N.C. 2075 / 2076/2077**
- **Régate de Cazaux-Plaisance « Gérard Barré »** le dimanche 29 août 2012 organisée au CVCL : 23 bateaux au départ ; à la remise des prix : tous les concurrents ont été récompensés.

Le bilan financier 2011 :

Rapport du trésorier Roger Malipied :
En 2011 75 Adhérents

Dépenses : régates Cazaux-Plaisance CVCL 294€

Cotisation UNAN33 = 123,50€ (pour prévu 2012 = 100€) rappel l'UNAN a proposé la modification de la réglementation de la sécurité des navires (voir l'arrêté du 11 avril pour application au 1° juillet 2012)

En 2012 79 Adhérents.

1224 € en recettes et dépenses 1426€! (dont prise d'assurance ANNUELLE club à la GMF = 90€, panneaux, et les frais des 2 A.G.)

Réserve = 490€

Cotisation 2013 : augmentation d'1 € soit : 15€/an : voté à l'unanimité

pots d'amitié

A la fin de la réunion, l'assemblée fut conviée à un pot d'amitié (nous remercions les personnes dévouées qui ont préparé les amuse-bouches)

Le Pdt du CVCL était convié (nous le remercions pour permettre les réunions du C.A. dans les locaux du CVCL , ainsi que le personnel de la Halte-Nautique.

Le compte-rendu sera mis sur le site de l'association : <http://cazaux-plaisance.org>

Vous en souhaitant bonne réception

Secrétaire Général
Signé : Claude Mulcey

Le -Président
signé : jean-jacques Debailleul

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC
jean-jacques Debailleul
41 ave de la Forêt
33115 Pyla sur Mer
E-Mail : contact.bureau@cazaux-plaisance.org
Tel : (06) 07 53 60 49